

REGLEMENT FINANCIER 2021 / 2022

A signer et à rendre le plus rapidement possible

Sans retour de ce document, l'inscription ne pourra pas être validée

Monsieur et/ou Madame, parents de :

Nom : Prénom :

s'engagent à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (Activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont l'étudiant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

Si vous souhaitez la mise en place une facturation distincte, merci de nous indiquer ci-après la répartition de frais entre les deux parents :

.....

Dans ce cas, **le présent règlement financier doit obligatoirement être signé par les deux parents**, et doit être accompagné du mandat de prélèvement en double exemplaire (un pour chaque payeur).

• Tarifs :

_LIBELLE	BTS 1ère année
Contributions des familles	1 842,00
Frais annexes *	185,00
TOTAL FRAIS DE SCOLARITE	2 027,00

Kit RASPBERRY PI (pour les BTS SN uniquement)	80,00
Dispositif Objectif INGénieur (facultatif)	190,00

* sous réserve de changement de tarif de nos prestataires

• Acompte et frais de dossier :

- Un acompte de 150 € est à verser lors de l'inscription. Ce dernier sera déduit des frais de scolarité 2021/2022 lors de la facturation, fin septembre 2021.
- Les frais de dossier de 30 € sont également à verser lors de l'inscription. Ils ne sont pas remboursables.

Sans versement de ces sommes, l'inscription ne pourra pas être validée

Pour effectuer le versement de l'acompte de 150 € et des frais de dossier de 30 €, merci de privilégier le virement bancaire, en précisant en référence le nom, le prénom et la classe de l'étudiant.

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 3000 3042 1100 0502 6074 234

BIC : SOGEFRPP

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer un virement, merci de nous envoyer les 2 chèques (30 € + 150 €) par courrier, en indiquant le nom, le prénom et la classe de l'étudiant au dos de chaque chèque.

• Modalités de règlement

Madame, Monsieur,

parents de classe

- Choissent le mode de règlement suivant pour l'année scolaire 2021/2022 :

Prélèvement automatique
9 prélèvements le 15 octobre, puis le 7 de chaque mois de novembre à juin inclus.
Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-joint.

Carte bancaire, Chèque ou Virement bancaire
3 échéances, le 20 octobre 2021, le 20 décembre 2021 et le 20 mars 2022.

Date :

Signature :

